



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/52/L.76
3 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 21 de l'ordre du jour

REVITALISATION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Projet de décision présenté par le Président de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution 48/264 du 29 juillet 1994 et ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée¹, prend note avec satisfaction des vues présentées par les présidents de ses quarante-neuvième, cinquantième et cinquante et unième sessions et remercie ces derniers d'avoir fait profiter de leur expérience les membres de l'Assemblée, salue les efforts faits par les grandes commissions pour rationaliser leur ordre du jour et leurs méthodes de travail et, sur la base des travaux déjà accomplis dans ce domaine et des suggestions faites par les présidents, décide de poursuivre à sa cinquante-troisième session l'examen du processus de revitalisation de ses travaux.

¹ A/52/856.